

LES NOUVEAUTES ET AJUSTEMENTS SUR LE RESEAU DE BUS YELO

La Communauté d'Agglomération de La Rochelle, autorité organisatrice des transports sur son territoire poursuit sa politique de développement de la mobilité douce. Elle investit dans de nouveaux aménagements pour diminuer les déplacements des automobilistes en ville (ouverture du parc-relais de Beaulieu, meilleure desserte du parc-relais Jean Moulin) et renouvelle progressivement sa flotte de véhicules diesels par des véhicules électriques ou hybrides. 3 bus électriques entrent en service sur la ligne 14 Dompierre-sur-Mer / Place de Verdun, cette ligne sera 100 % électrique, une première en Nouvelle-Aquitaine.

L'Agglo a également veillé à continuer d'améliorer la desserte du réseau de bus. Elle met en place plusieurs mesures à cette rentrée afin d'adapter le réseau de bus entré en service à la rentrée scolaire 2017. De nouveaux ajustements horaires ou compléments de dessertes sont prévus pour septembre 2018 afin notamment d'améliorer la desserte des établissements scolaires et l'université.

Enfin, l'Agglo continue à développer l'usage du vélo au travers la mise en œuvre de pistes cyclables sécurisées.

Nouveaux aménagements - services

Du nouveau pour les parcs-relais

L'Agglomération développe à la rentrée son offre de parc-relais pour faciliter l'accès au centre-ville depuis la périphérie. Ce service permet en effet de se garer en toute facilité et de payer un tarif attractif pour du stationnement.

A noter que tous les parcs-relais de l'Agglomération, excepté celui de Vieljeux, sont accessibles aux utilisateurs occasionnels au tarif unique de 3 € la journée (d'octobre à mars) et 5 € (au parc relais Jean Moulin d'avril à septembre) comprenant un aller-retour en bus pour 1 à 7 personnes. Il n'est donc pas nécessaire d'être abonné pour en profiter.

Ouverture du P+R Beaulieu

Mis en service en septembre, le parc-relais de Beaulieu dispose d'une capacité de 150 places de parking. Cette capacité pourrait être doublée à terme, en fonction de la fréquentation de l'équipement. Quatre places sont prévues pour accueillir et recharger prochainement des véhicules électriques. Un stationnement « dépose-minute » se trouve également en face du terminus de la ligne Illico 4. Ce P+R est doté d'un vélo-parc sécurisé de 20 places, dont deux emplacements pour vélo électrique avec prise de recharge. Il est desservi toutes les 15 minutes par la ligne Illico 4 qui va jusqu'à la plage des Minimes en passant par la Place de Cordeliers, le Vieux Port et la gare de La Rochelle-Ville.

Desserte renforcée au P+R Jean Moulin

Du côté du parc-relais Jean Moulin, les liaisons vers le centre-ville sont désormais assurées par 7 lignes de bus, de 6 h à 22h, dont la ligne Illico 2 qui passe toutes les 10 minutes du lundi au vendredi, de 7h à 20h. Entre 7h et 9h, par exemple, environ 25 bus desservent cet arrêt. C'est mieux que le service assuré par la navette qui opérait jusqu'alors des rotations toutes les 10 minutes, de 7h30 à 20h, et uniquement jusqu'à l'entrée du centre-ville (arrêt Dames Blanches). Il est désormais possible de rejoindre la gare de la Rochelle ou la Place de Verdun, via la Grosse Horloge et la Banque de France. Afin de sécuriser et faciliter l'accès au parc-relais, un nouvel arrêt de bus a été créé juste à la sortie du giratoire. Un cheminement piéton a également été aménagé de l'enceinte du parking à l'arrêt de bus pour sécuriser les déplacements des utilisateurs.

Aménagements du carrefour du lycée Valin

Le Lycée Valin est un lieu d'échange majeur pour les lycéens du sud et de l'est de l'agglomération. Les aménagements du carrefour du Lycée Valin se sont déroulés du 16 juillet au 24 août. L'objectif est de sécuriser les traversées et faciliter les accès aux services de bus. Les arrêts et les départs des bus se font désormais directement sur la chaussée pour leur donner la priorité. L'arrêt Lycée Valin en direction de Périgny a été légèrement déplacé pour être en continuité avec le tunnel sous l'avenue. Devant l'entrée du lycée, rue Barbusse, le quai a été allongé pour accueillir 4 bus au lieu de 3 précédemment.

Adoption d'un nouveau programme de mise en accessibilité des arrêts de bus

A compter de 2018, le nouveau schéma directeur accessibilité, élaboré avec les associations représentatives des personnes handicapées, adopte un ambitieux programme de mise en accessibilité des quais de bus. Sur 6 ans, près de 400, sur les 940 que compte l'Agglo, seront rendus totalement accessibles avec des critères de confort et de lisibilités renforcés. Prioritairement l'action portera sur les arrêts desservis par les lignes Illico, les arrêts définis comme pôles d'échanges, et ceux situés dans un rayon de 200 mètres autour d'une structure d'accueil pour personnes handicapées ou âgées. Chaque commune disposera d'au moins un arrêt accessible.

En parallèle, des poteaux d'arrêts de nouvelle génération sont en cours de déploiement et de nouvelles bornes d'information plus lisibles et interactives pour les personnes malvoyantes seront progressivement installées, en priorité aux arrêts les plus fréquentés. Ces bornes permettent aux voyageurs de connaître le temps d'attente en temps réel avant le passage des lignes aux arrêts.

Ligne de bus 100 % électrique

Les habitués de la ligne 14 entre la commune de Dompierre-sur-Mer et la place de Verdun seront les premiers à bénéficier, dès septembre, d'une ligne exploitée entièrement en bus électriques (soit 3 bus). Moins de bruit, moins de vibration, une forte réduction des émissions de gaz à effet de serre et, bien-sûr, aucun gaz d'échappement : voici les bénéfices que l'on peut attendre de ces bus électriques fabriqués par Heuliez. Ce modèle avait d'abord été expérimenté fin décembre 2017 sur la ligne Illico 4. Puis En mai, c'était le bus électrique APTIS, développé par Alstom, qui a fait des allers-retours sur la ligne Illico 4. Les usagers ont alors pu tester ce modèle différent dans sa forme (inspiré du tramway, il est davantage vitré et ouvert sur l'extérieur que les modèles standard) mais de même taille que celui d'Heuliez et, comme lui, capable d'embarquer autant de passagers qu'un bus diesel.

L'Agglomération a déjà affirmé son intention d'aller vers des véhicules propres pour le transport public, voire même, à l'avenir, vers des bus propulsés à l'hydrogène qui pourrait être produit sur le parc bas carbone Atlantech de Lagord.

D'ici à 2020, la ligne Illico 4 deviendra également 100% électrique, limitant ainsi les nuisances sur l'axe et notamment sur le centre-ville de La Rochelle.

Améliorations du réseau de bus

Ajustements sur les lignes régulières

Ligne Illico 1a - La Rochelle : La Pallice < par centre-ville > Aytré-plage :

Nouvel itinéraire par l'avenue du Général de Gaulle en direction d'Aytré-Plage

Les arrêts « Cité Commerciale » et « Dunette » sont reportés à l'arrêt « Barbedette ».

Ligne 6 - Lagord : Lycée Vieljeux < par Mireuil / Port neuf / Le Mail > La Rochelle : Place de Verdun :

Passage par la rue Maurice Delmas à La Rochelle dans les 2 sens

L'arrêt « Préfecture » est reporté à l'arrêt « Remparts ».

Ligne 7a - La Rochelle : Chef de Baie / Port-Neuf < par centre-ville > Périgny Centre :

Aménagement d'un nouvel arrêt devant la Mairie de Périgny.

Ligne 17 - St-Christophe < par St-Médard / Montroy / Bourgneuf > La Rochelle : Gare SNCF

Ligne 18 - La Jarrie : Gare de La Jarrie < par Croix-Chapeau / Clavette > La Rochelle : Gare SNCF

- Ajout d'un horaire le matin sur ces 2 lignes en direction de La Rochelle pour notamment permettre d'être avant 8h au secteur universitaire (St Médard, St Christophe, Croix-Chapeau, Bourgneuf, Montroy, Clavette, La Jarrie)

Ajustements sur les lignes scolaires

Nouvelle ligne 344 (La Rochelle – place de Verdun vers Bourgneuf / Montroy / St-Médard / St-Christophe / Dompierre-sur-mer)

Fusion des lignes 344 et 345 en 344 et création d'un retour direct de place de Verdun à 17h (St Médard, St Christophe, Bourgneuf, Montroy)

08/08/2018

Une navette de la Place de Verdun au Lycée Valin

Création d'une navette place de Verdun > lycée Valin à 7h45 pour notamment permettre aux élèves du nord et de l'est, une arrivée avant 8h au lycée Valin

Ligne 346

Ajout de 2 retours directs de place de Verdun via le lycée Valin à 17h et 18h pour Salles et Croix-Chapeau

Certains numéros des lignes scolaires ont changé. Des fiches par commune et établissements de rattachement ont été créées et sont disponibles sur le site Yélo www.yelo-larochelle.fr (rubrique lignes scolaires) depuis le 1^{er} août.

De nouveaux tarifs

Pass'Tribu

Création d'une tarification spéciale pour les familles. Deux titres « **forfaits Tribu** » sont disponibles :

Forfait Tribu (pour 3 à 5 pers.) 1 jour..... 10,00 €

Forfait Tribu (pour 3 à 5 pers.) 7 jours..... 30,00 €

Les abonnements mensuels Yélo sont aujourd'hui calendaires, du 1^{er} au 31 du mois. Afin de simplifier les démarches de réabonnement, ces abonnements deviendront glissants d'ici la fin de l'année, c'est-à-dire valables 31 jours à compter de la 1^{ère} validation.

Par ailleurs, l'Agglo étudie la mise en place d'une tarification sociale et solidaire pour 2019.

Les projets à venir

Vers une logistique urbaine peu émissive

La CdA a engagé dès 2017 une démarche de concertation auprès des acteurs du transports de marchandises en ville (transporteurs, commerçants...) afin d'aboutir une nouvelle stratégie de logistique urbaine en proposant des services logistiques performants et innovants.

Il s'agit également de faire du transport de marchandises un levier pour offrir aux Rochelais un cadre de vie qualitatif et apaisé (moins de congestion, moins de pollution). Revitaliser les centres villes, dynamiser l'activité économique, optimiser les livraisons tout en réduisant les nuisances et la pollution, tels sont les enjeux d'une meilleure gestion du transport des marchandises en ville.

Suite à la concertation réalisée, un nouvel arrêté municipal va être pris prochainement pour clarifier et simplifier les règles de livraison. L'objectif progressif est ensuite de limiter la livraison en centre-ville de La Rochelle pour les véhicules fortement polluants ou encombrants.

D'autres actions seront ensuite mises en place afin de développer de la livraison en véhicules propres dans le centre-ville.

Renouvellement des bateaux Yélo

Les 2 actuels bateaux « passeurs » qui font la liaison entre le Vieux-Port et la Médiathèque datent de 1998 et 2003. Ils vont être remplacés par des nouveaux navires électro-solaires. Ils seront plus performants et pourront accueillir un peu plus de passagers (35 passagers contre 30 actuellement). Equipés d'un espace fermé pour améliorer le confort des usagers, ils pourront effectuer également la traversée jusqu'au Port des Minimes pour assurer le service du bus de mer en basse saison. Cela permettra ainsi de mutualiser la flotte des navires. Le 1^{er} bateau nommé « Volta » sera livré en fin d'année 2018, le 2^{ème} , « Ampère », début du premier trimestre de l'année suivante pour une mise en service au Printemps 2019.

PEM Gare

Les 2 phases de concertation sur les aménagements des abords de la Gare et du futur pôle d'échanges multimodal de la Gare ont permis de retenir plusieurs enseignements tels que :

- Ouvrir le parc pour le rendre plus visible et plus accessible et faciliter les cheminements piétons et cyclistes ; le bus circulera à l'extérieur du parc.
- Limiter les conflits d'usage, sécuriser les cheminements devant la gare et aménager des pistes cyclables (notamment sur la future rue de la Gare).
- Offrir une gare routière en assurant l'accessibilité et le confort aux PMR et personnes âgées.
- Intégrer un dépose-minute au parking sud de la gare.
- Faciliter les correspondances entre les bus et autres modes de transport.

Ce projet urbain s'articulera ainsi avec le futur quartier de la gare en cours de conception. Il prévoit un accès direct aux quais depuis l'arrière de la gare avec un espace de stationnement pour les bus urbains, les cars et voitures individuelles. Le parvis embelli sera consacré aux piétons, aux cyclistes, aux bus urbains, aux véhicules électriques en libre-service, aux taxis, à la dépose minute et stationnement de courte durée. L'ensemble permettra de valoriser l'entrée de la ville et de désengorger la circulation vers le centre historique. Ces travaux sont programmés pour fin 2019.

Développement des services vélos et aménagements

Libre-service vélo

Une procédure est en cours afin de renouveler le libre-service vélo. Celui-ci sera amené à évoluer en intégrant de nouvelles fonctionnalités proposées par les fournisseurs mais aussi par le déploiement de nouvelles stations dans le centre-ville et sur les communes de premières couronnes.

Service de location de vélo Longue durée

Des études sont en cours afin de proposer aux habitants un service mieux adaptés à leur besoins, en intégrant de la location de vélos à assistance électrique et en assouplissant les durées de location.

Maison du Vélo

Une étude est en cours afin d'implanter une maison du vélo à la gare de La Rochelle. Celle-ci verra le jour à l'occasion du PEM. Elle aura pour vocation de proposer les différents services de location de vélo mais également d'informer les habitants/touristes/visiteurs sur les itinéraires cyclables, les conseils pour bien circuler à vélo, etc.

08/08/2018

Mise en œuvre du Schéma directeur des aménagements cyclables 2017-2030

Le schéma directeur cyclable a été approuvé en juillet 2017 et a établi 170km d'aménagements cyclables en projet sur l'agglomération. Ceci représente 18M d'€ d'investissement pour la CdA et 12M d'€ d'investissement de la part des communes.

Dès la rentrée 2018, les études pour la réalisation des aménagements cyclables « prioritaires » seront lancées afin de donner des indications de couts, de calendrier mais également d'avoir connaissance des éventuelles contraintes foncières avant de lancer les réalisations.

Etude relatives à la mobilité

Et si nous devenions le premier territoire littoral urbain français à obtenir un bilan « zéro carbone » ? C'est en tout cas l'ambitieux projet du consortium rochelais (Communauté d'Agglomération, Ville de La Rochelle, Université, Altantech, Port Atlantique) qui a été retenu en janvier 2018 dans le cadre de l'appel à projet national « Territoires d'Innovation de Grande Ambition » (TIGA). Une procédure destinée à accompagner des projets innovants de transformation, associant sur le long terme tous les acteurs publics, privés et les citoyens.

Dans ce cadre, l'aspect des déplacements sur le territoire est scruté et soumis à la réflexion afin d'envisager la mobilité de demain, une mobilité forcément limitée en Co2. Plusieurs études et réflexions sont donc en cours : sur la motorisation des flottes Yélo et notamment sur l'hydrogène, sur des véhicules autonomes, sur les services numériques pour accéder aux moyens de transports, sur l'accompagnement et l'implications des habitants et des touristes pour aller vers cette nouvelle mobilité. L'expérimentation sur le Bus de mer à hydrogène qui a lieu depuis fin 2017 à La Rochelle permettra de capitaliser sur les apprentissages d'une motorisation innovante.

SENSIBILISATION A LA MOBILITE DOUCE

Semaine de la mobilité Zéro Carbone du 16 au 22 septembre